



## ECOLE "ESCALADE SPORTIVE"

### FICHE TECHNIQUE 2018-2019 Module "Stage d'Application en Falaise Automne"

#### 1 OBJET DU MODULE

Vous possédez déjà un bon niveau en escalade et vous voulez vous former, revoir ou acquérir davantage de pratique en grandes voies.

Nous vous proposons un programme de grandes voies choisies pour appliquer diverses techniques de progression : terrain d'aventure facile, assurance en mouvement et gestion de l'approche et de la descente. Niveau requis 5 b/c.

L'objectif en fin de stage est d'avoir acquis et mis en pratique en situation réelle les manipulations de grandes voies.

#### 2 SEANCES/LIEU /ÉQUIPEMENT

Les séances se déroulent en falaise avec voies de plusieurs longueurs. Les lieux ci-dessous sont donnés à titre d'exemple.

6 stages à la journée en Septembre et Octobre :

- Sa 8 Septembre 2018 : Arête Sud du Cornafion. (Réf. stage « EDV01 »).
- Di 9 Septembre 2018 : Belledonne. (Réf. stage « EDV02 »).
- Di 23 Septembre 2018 : Traversée des arêtes du Gerbier. (Réf. stage « EDV03 »).
- Sa 13 Octobre 2018: Vercors (Réf. stage « EDV04 »).
- Di 14 Octobre 2018 : Chartreuse (Réf. stage « EDV05 »).
- Di 21 Octobre 2018: Aiguille de St Benoit, les bougnats volants. (Réf. stage « EDV06 »).

Matériel individuel à apporter :

- Casque.
- Baudrier.
- Chaussons d'escalade.
- Matériel d'assurance, dégaines, mousquetons, sangles.
- Autobloquant cordelette

#### 3 INSCRIPTIONS/TARIF

##### Inscriptions et renseignements :

[escalade-sportive@gemsa.fr](mailto:escalade-sportive@gemsa.fr) date limite inscription 30 jours avant le début du stage, pour les retardataires écrire l'@ courriel ci-dessus.

Il faut être adhérent GEMSA et avoir souscrit une assurance.

**Contribution :** On peut s'inscrire à une ou plusieurs journées, 50 € par journée à payer à l'inscription par 2 chèques dont l'un de 20 € d'arrhes.

Il est possible de payer par virement, demandez le RIB.

Indiquer au dos du chèque (ou sur le virement) la référence du stage (voir la liste des 6 stages ci-dessus).

Les chèques sont à libeller à l'ordre de GEMSA.

Les arrhes par définition, sont non-remboursables. Elles sont encaissées dès le versement. Reste le solde à payer.

En cas de désistement :

1. Jusqu'à la date limite d'inscription figurant sur la fiche technique, le solde fera l'objet d'un avoir sur fourniture d'un certificat médical.
2. Après la date limite d'inscription, le solde n'est pas remboursable. Si un remplaçant effectue l'intégralité du stage, le solde fera l'objet d'un avoir.

Le solde est encaissable une semaine avant la date de début du stage.

##### Transport/hébergement :

- En voiture individuelle. (Tarif 0.30 €/Km) répartition entre les participants;

##### Effectif :

- Le nombre de places est limité pour un module efficace.
- Le minimum étant de 5 et le maximum de 6 personnes, inscrivez-vous au plus tôt.